

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUÉDERN**
08 mars 2022

Délibération N° : 2022/03/08/15

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 25 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 19 - votants : 20.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : MM. BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND

Secrétaire de séance : M. Éric GARAULT.

DÉNOMINATION DE RUE : LOTISSEMENT DE KERGOAT HUELLA

Mme Nathalie TOURBOT, Conseillère déléguée, expose au Conseil Municipal la proposition de dénomination de la commission communication pour la nouvelle rue qui sera créée dans le futur lotissement de Kergoat Huella.

La commission communication propose : « rue des Châtaigniers ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la situation et de la proposition de la commission « communication », à l'unanimité,

Valide la proposition faite par la commission communication et nomme la rue suivante comme « rue des Châtaigniers ».

Le Maire,
Bernard GOALEC

